

1.3.2 - Faune et flore

La faune et la flore réunionnaises sont avant tout caractérisées par un très fort taux d'endémisme. Les populations implantées sur l'île sont soumises à des pressions de sélection nouvelles, liées à des habitats insulaires et à des nouvelles conditions climatiques et physiques. Elles deviennent donc de nouvelles espèces qui ne se trouvent qu'à cet endroit du monde. C'est ce qu'on appelle l'endémisme.

La flore indigène de La Réunion est composée de plus de 1 000 espèces dont près de 30 % sont endémiques. La faune est relativement pauvre en vertébrés (moins de 50 espèces), et les espèces présentes sur l'île ont une originalité certaine. Des groupes comme les invertébrés (coléoptères, papillons ...), les oiseaux ou les reptiles présentent un fort taux d'endémisme. Ainsi, on compte 10 espèces endémiques sur les 18 espèces d'oiseaux terrestres ou marins nicheurs et 335 espèces endémiques sur les 844 espèces de coléoptères (39 %).

L'île de La Réunion est composée d'une mosaïque de milieux naturels originaux dont une typologie a été définie par Thérésien Cadet en 1977. Un total de 27 types de milieux naturels, interprétables et utilisables à l'échelle du 1/25 000 ont été mis en évidence et décrits (cf. carte pour les plus caractéristiques).

Un milieu naturel est classiquement défini comme peu ou pas perturbé par l'homme (par opposition aux milieux anthropiques modifiés ou dégradés par l'homme).

Près de 70 % de la végétation indigène de La Réunion a disparu en un peu plus de trois siècles. Seul le "cœur de l'île" a bénéficié d'une protection car difficile d'accès ou relevant du régime forestier alors que les parties basses ont été vouées à l'agriculture ou à l'urbanisation.

Outre les menaces dites naturelles (cyclones, volcanisme, érosion des sols), les principales menaces anthropiques sont les suivantes :

- destruction et fragmentation des habitats par extension des zones cultivées, des pâturages, des constructions ou des déboisements ;
- invasion de plantes introduites ou d'animaux introduits (pestes végétales ou animales) ;
- surexploitation des ressources et braconnage ;
- incendies répétés.

Définitions :

Endémique : pour une espèce vivante, répartition limitée à une région bien déterminée.

Indigène : pour une espèce vivante, originaire de l'endroit où elle se trouve.

Anthropique : dû à la présence de l'homme.

Sources :

- Direction régionale de l'environnement (Diren).
- Parc national.

Pour en savoir plus :

- *Atlas de l'environnement* - Diren - 2002.
- "La végétation de l'île de La Réunion", étude phytocéologique et phytosociologique - Thérésien Cadet, 1977, Doctorat ès Sciences. Aix-Marseille III, Aix-en-Provence, rééditée par imprimerie Cazal.

TYPOLOGIE DES MILIEUX NATURELS

